

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Comité de Paris de la Ligue Nationale Contre le Cancer**

89, boulevard Auguste Blanqui  
75013 Paris

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

## Comité de Paris de la Ligue Nationale Contre le Cancer

89, boulevard Auguste Blanqui  
75013 Paris

A l'assemblée générale de l'association Comité de Paris de la Ligue Nationale Contre le Cancer,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité de Paris de la Ligue Nationale Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

A ce titre, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, décrites dans la note 4 « Informations relatives au compte de résultat » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier au conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 avril 2024

**BATT AUDIT**  
Jehanne GARRAIT



Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				<b>1 494.74</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				1 494.74
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>970 314.74</b>	<b>(250 403.15)</b>	<b>719 911.59</b>	<b>1 781 995.75</b>
Terrains				
Constructions	184 338.86	(179 819.07)	4 519.79	5 291.00
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	72 942.40	(70 584.08)	2 358.32	8 035.22
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	713 033.48		713 033.48	1 768 669.53
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>8 238 184.27</b>	<b>(470 310.31)</b>	<b>7 767 873.96</b>	<b>2 522 291.12</b>
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	8 212 434.27	(470 310.31)	7 742 123.96	2 496 541.12
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 750.00		25 750.00	25 750.00
<b>ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I</b>	<b>9 208 499.01</b>	<b>(720 713.46)</b>	<b>8 487 785.55</b>	<b>4 305 781.61</b>

<b>STOCKS et EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES</b>				
<b>CRÉANCES</b>	<b>72 443.70</b>		<b>72 443.70</b>	<b>60 018.31</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 220.28		12 220.28	10 016.31
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	60 223.42		60 223.42	50 002.00
Legs et donations en cours de réalisation				
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>7 185 324.28</b>		<b>7 185 324.28</b>	<b>11 165 176.18</b>
Valeurs mobilières de placement				5 453 289.88
Disponibilités	7 185 324.28		7 185 324.28	5 711 886.30
<b>Charges constatées d'avance</b>				<b>6 443.28</b>
<b>ACTIF CIRCULANT - TOTAL II</b>	<b>7 257 767.98</b>		<b>7 257 767.98</b>	<b>11 231 637.77</b>

Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				

<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>16 466 266.99</b>	<b>(720 713.46)</b>	<b>15 745 553.53</b>	<b>15 537 419.38</b>
--------------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------

<b>ENGAGEMENT REÇUS</b>				
<b>LEGS NET A REALISER</b>				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
<b>Fonds propres sans droit reprise</b>	<b>1 042 615.00</b>	<b>1 042 615.00</b>
Fonds propres statutaires	1 042 615.00	1 042 615.00
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit reprise</b>	<b>2 124 988.11</b>	<b>2 124 988.11</b>
Fonds propres statutaires	2 044 814.15	2 044 814.15
Fonds propres complémentaires	80 173.96	80 173.96
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>	<b>7 817 363.80</b>	<b>5 186 220.21</b>
Réserves statutaires ou contractuelles	1 726 059.20	1 726 059.20
Réserves pour projet de l'entité	6 091 304.60	3 460 161.01
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>1 446 460.11</b>	<b>2 631 143.59</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>12 431 427.02</b>	<b>10 984 966.91</b>
<b>Fonds propres consommables</b>		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat /contrôle de tiers financeurs		
<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>FONDS PROPRES - TOTAL I</b>	<b>12 431 427.02</b>	<b>10 984 966.91</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations	713 033.48	1 768 669.53
Fonds dédiés		
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II</b>	<b>713 033.48</b>	<b>1 768 669.53</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	105 884.35	106 108.00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III</b>	<b>105 884.35</b>	<b>106 108.00</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES</b>	<b>2 495 208.68</b>	<b>2 677 674.94</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	389 190.88	338 244.07
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	119 621.86	96 607.77
Dettes fiscales	39 568.00	24 828.81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 946 827.94	2 217 994.29
Legs et donations en cours de réalisation		
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV</b>	<b>2 495 208.68</b>	<b>2 677 674.94</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>15 745 553.53</b>	<b>15 537 419.38</b>

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	89 480.00	93 464.00	(3 984.00)	-4.26 %
Ventes de biens et services	161 070.93	137 683.00	23 387.93	16.99 %
Ventes de biens	1 992.00	15 360.00	(13 368.00)	-87.03 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	159 078.93	122 323.00	36 755.93	30.05 %
. dont parrainages				
Concours publics et subventions d'exploitation	473 299.32	490 948.06	(17 648.74)	-3.59 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	4 580 597.39	5 612 842.98	(1 032 245.59)	-18.39 %
Dons manuels	1 561 947.15	1 602 191.88	(40 244.73)	-2.51 %
Mécénats		29 750.00	(29 750.00)	
Legs, donations et assurances-vie	3 018 650.24	3 980 901.10	(962 250.86)	-24.17 %
Contributions financières reçues	9 178.94		9 178.94	
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	223.65		223.65	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>5 313 850.23</b>	<b>6 334 938.04</b>	<b>(1 021 087.81)</b>	<b>-16.12 %</b>
Achats de marchandises	4 416.77	815.87	3 600.90	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	800 860.05	925 547.79	(124 687.74)	-13.47 %
Aides financières	2 556 741.90	2 276 180.21	280 561.69	12.33 %
Impôts, taxes et versements assimilés	39 602.81	33 279.71	6 323.10	19.00 %
Salaires et traitements	552 466.39	499 011.24	53 455.15	10.71 %
Charges sociales	203 788.91	186 595.24	17 193.67	9.21 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 846.97	17 416.08	(13 569.11)	-77.91 %
Reportes en fonds dédiés				
Autres charges	162 827.61	148 771.51	14 056.10	9.45 %
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 324 551.41</b>	<b>4 087 617.65</b>	<b>236 933.76</b>	<b>5.80 %</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>989 298.82</b>	<b>2 247 320.39</b>	<b>(1 258 021.57)</b>	<b>-55.98 %</b>
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis	124 273.83	127 830.93	(3 557.10)	-2.78 %
Autres intérêts et produits assimilés	244 266.85	57 601.64	186 665.21	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen		6 956.10	(6 956.10)	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>368 540.68</b>	<b>192 388.67</b>	<b>176 152.01</b>	<b>91.56 %</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	112 483.90	76 137.19	36 346.71	47.74 %
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme	8 253.47	7 506.16	747.31	9.96 %
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>120 737.37</b>	<b>83 643.35</b>	<b>37 094.02</b>	<b>44.35 %</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>247 803.31</b>	<b>108 745.32</b>	<b>139 057.99</b>	

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>1 237 102.13</b>	<b>2 356 065.71</b>	<b>(1 118 963.58)</b>	<b>-47.49 %</b>
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char	221 483.00	278 989.47	(57 506.47)	-20.61 %
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>221 483.00</b>	<b>278 989.47</b>	<b>(57 506.47)</b>	<b>-20.61 %</b>
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 366.02	2 190.59	(824.57)	-37.64 %
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 366.02</b>	<b>2 190.59</b>	<b>(824.57)</b>	<b>-37.64 %</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>220 116.98</b>	<b>276 798.88</b>	<b>(56 681.90)</b>	<b>-20.48 %</b>
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	10 759.00	1 721.00	9 038.00	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 903 873.91</b>	<b>6 806 316.18</b>	<b>(902 442.27)</b>	<b>-13.26 %</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 457 413.80</b>	<b>4 175 172.59</b>	<b>282 241.21</b>	<b>6.76 %</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>1 446 460.11</b>	<b>2 631 143.59</b>	<b>(1 184 683.48)</b>	<b>-45.03 %</b>
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	115 367.96	102 114.02	13 253.94	12.98 %
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>115 367.96</b>	<b>102 114.02</b>	<b>13 253.94</b>	<b>12.98 %</b>
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	115 367.96	102 114.02	13 253.94	12.98 %
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>115 367.96</b>	<b>102 114.02</b>	<b>13 253.94</b>	<b>12.98 %</b>
NON AFFECTÉS				





**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
**CLOS AU 31/12/2023**

# TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE.....</b>	<b>&amp; DES FAITS CARACTÉRISTIQUES</b>	<b>4</b>
1.1	OBJET SOCIAL.....		4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....		4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....		5
<b>2.</b>	<b>PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES .....</b>		<b>6</b>
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX .....		6
2.1.1	<i>Préambule.....</i>		6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence .....</i>		6
2.2	DÉROGATIONS.....		6
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux.....</i>		6
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP).....</i>		6
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN .....</b>		<b>8</b>
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF .....		8
3.1.1	<i>Principes généraux.....</i>		8
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut) .....</i>		9
3.1.2.1	<i>Détail des colonnes « B et C ».....</i>		9
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé .....</i>		10
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements .....</i>		10
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières .....</i>		10
3.1.6	<i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023 .....</i>		11
3.1.2	<i>Tableaux des dépréciations.....</i>		11
3.1.3	<i>Disponibilités.....</i>		12
3.1.4	<i>Produits à recevoir par postes du bilan.....</i>		12
3.1.5	<i>Charges constatées d'avance.....</i>		12
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF .....		13
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres.....</i>		13
3.2.2	<i>Fonds dédiés.....</i>		14
3.2.3	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP).....</i>		15
3.2.4	<i>Provisions pour risques et charges.....</i>		16
3.2.4.1	<i>Tableau de variation .....</i>		16
3.2.4.2	<i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....</i>		16
3.2.5	<i>Dettes.....</i>		16
3.2.5.1	<i>Etat des échéances .....</i>		16
3.2.5.2	<i>Détail des dettes fiscales et sociales.....</i>		17
3.2.6	<i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler) .....</i>		17
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN .....		17
<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>		<b>18</b>
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) .....		18
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....		19
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public.....</i>		19
4.2.1.1	<i>Cotisations sans contrepartie .....</i>		19
4.2.1.2	<i>Dons manuels et dons étrangers .....</i>		19
4.2.1.3	<i>Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP) .....</i>		20
4.2.1.4	<i>Mécénat.....</i>		20
4.2.1.5	<i>Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler) .....</i>		20
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public.....</i>		20
4.2.2.1	<i>Parrainage des entreprises .....</i>		20
4.2.2.2	<i>Contributions financières sans contrepartie.....</i>		21
4.2.2.3	<i>Autres produits non liés à la générosité du public.....</i>		21
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics .....</i>		21
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations .....</i>		22
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés .....</i>		22
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....		22

4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i> .....	22
4.3.2	<i>Missions sociales</i> .....	23
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i> .....	23
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public .....	23
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources .....	23
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i> .....	25
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i> .....	25
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i> .....	25
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD .....	25
4.4.1	<i>Principes généraux</i> .....	25
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i> .....	26
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD .....	27
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT .....	28
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i> .....	28
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i> .....	28
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER) .....	29
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i> .....	29
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i> .....	30
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i> .....	30
<b>5.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE</b> .....	<b>31</b>
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	31
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP)</i> .....	31
5.2	AUTRES INFORMATIONS .....	31
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i> .....	31
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i> .....	32
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i> .....	32
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i> .....	32

# 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

L'association dite « Comité de Paris de la Ligue nationale française contre le cancer », reconnue d'utilité publique par un arrêté du ministre de l'intérieur du 3 juillet 1961, prend le nom de : « Comité de Paris de la Ligue nationale contre le cancer ». Elle est fédérée à la Ligue nationale contre le cancer. A ce titre elle agit en solidarité avec cette dernière et lui apporte son concours dans le respect de la charte interne de déontologie de la Ligue.

Elle a pour but, dans le cadre du département de Paris, de rassembler toutes les personnes physiques et morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints du cancer et leurs familles et enfin, de participer à la poursuite des buts de la Ligue nationale contre le cancer.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Paris au 89, Bld Auguste Blanqui (75013).

## 1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

Le Comité de Paris exerce quatre missions principales que sont :

- **Chercher pour Guérir :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », le Comité de Paris accorde un soutien financier à programmes de recherche couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, il comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Accompagner pour Aider :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », le Comité de Paris, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, il comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Prévenir pour Protéger :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », le Comité de Paris initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, il comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Société et Politiques de Santé :**

- Le Comité de Paris, au sein de la Ligue contre le cancer, s'engage pour conduire des actions, faire pression sur les autorités publiques, infléchir les orientations législatives et sanitaires, afin que soient mieux pris en compte les besoins des personnes malades.
- Dans les établissements importants de santé public ou privé est installée une commission des usagers pour représenter les patients et leur famille.
- Le Comité dispose d'un siège de titulaire parmi les 50 membres du Conseil territorial de santé du département de Paris et il est aussi présent dans les groupes de travail de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

### 1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

---

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

#### 2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

#### 2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 2.2 DÉROGATIONS

#### 2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

#### 2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part.

Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entrainera une comptabilisation des nouvelles valeurs.

- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

En application du principe de prudence, le montant reçu est enregistré en produits, dans la comptabilité du Comité, pour son montant net encaissé. Cette pratique n'a pas d'incidence significative sur la présentation des comptes du Comité à la clôture de l'exercice, au regard des nouvelles règles définies par la réglementation comptable.

Les montants perçus par le Comité, au titre des legs et assurance vie, ont pour finalité de permettre un financement des activités développées par le Comité. Cette collecte est indépendante de toute action du Comité qui reçoit ainsi des fonds dont il ignore qu'il va en être le bénéficiaire.

Dès la prise de connaissance par la réception d'un courrier d'un tiers extérieur, leur approbation est soumise au Conseil d'Administration. Après approbation, ils sont comptabilisés dans des comptes d'actif (compte 24) et de passif (compte 19) au bilan du Comité pour le montant qui nous est communiqué par le tiers extérieur (organisme financiers, notaire, ...). Le lecteur des comptes a ainsi connaissance du montant des sommes à recevoir dans un délai qui ne peut être précisé. A la clôture de l'exercice comptable, ces évaluations sont actualisées, si besoin, à la hausse ou à la baisse sur la base des informations fournies par les notaires ou un organisme financier. Cette actualisation est portée directement dans les comptes d'actif et de passif évoqués ci avant et restent sans incidence sur le résultat du Comité.

Dans la mesure où un actif immobilier nécessite la mise en œuvre de charges pour sa réalisation, celles-ci ne peuvent être engagées que si elles ont été préalablement approuvées par le Conseil d'Administration ou son Bureau. Elles sont alors comptabilisées dans les charges du Comité. Les dépenses engagées par des tiers pour la réalisation de legs ne sont pas comptabilisées dans les charges du Comité car elles ne sont pas engagées par ses soins.



## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

*Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.*

*A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :*

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

Une erreur d'affichage s'est glissée dans la présentation des comptes de actifs 2022 avec une comptabilisation de 1 494,74 € d'autres immobilisations corporelles en avances et acomptes sur immobilisations incorporelles, sans incidence sur le total du bilan.

Ainsi au 31/12/2022, le poste d'immobilisations incorporelles devrait présenter des avances et acomptes sur immobilisations incorporelles de 0€ et le poste immobilisations corporelles devrait afficher un total de 1 783 490.49 € avec des autres immobilisations corporelles à 9 529,96 €



Rubriques	Certifiés par le CAC en 2022			Etats Financiers 2023	Impact de l'erreur d'affichage
	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 494,74</b>	<b>-14 794,74</b>
Dont avances et acomptes sur immo. Incorporelles	0	0	0	1 494,74	-1 494,74
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 026 275,29</b>	<b>-242 784,80</b>	<b>1 783 490,49</b>	<b>1 781 995,75</b>	<b>1 494,74</b>
Dont autres immo. Corporelles	73 266,90	-63 736,94	9 529,96	8 035,22	1 494,74
<b>Total Bilan</b>	<b>16 138 030,59</b>	<b>-306 521,74</b>	<b>15 537 419,38</b>	<b>15 537 419,38</b>	<b>0,00</b>

### 3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 783 491	1 979 009	3 033 475	970 315
Immobilisations financières	2 522 291	5 355 577	108 244	8 238 184
<b>Total</b>	<b>4 305 782</b>	<b>7 334 587</b>	<b>3 141 719</b>	<b>9 208 499</b>

#### 3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...		
→ ...		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 170</b>	<b>0</b>
Achat Ordinateur Portable	1 170	
→ ...		
<b>Immobilisations financières</b>	<b>5 463 821</b>	<b>0</b>
Réaffectation Compte Titres	5 463 821	
→ ...		
<b>Total</b>	<b>5 464 991</b>	<b>0</b>

Ces placements ont été reclassés en immobilisations financières car ils n'ont pas vocation à être liquides avant leur terme.

### 3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	242 785	7 618		250 403
Amort.Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>242 785</b>	<b>7 618</b>	<b>0</b>	<b>250 403</b>

### 3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

### 3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	2 748 613	5 463 821		8 212 434
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 750			25 750
<b>Total</b>	<b>2 774 363</b>	<b>5 463 821</b>	<b>0</b>	<b>8 238 184</b>

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : des parts dans des SCPI, des obligations, des comptes à terme des contrats de capitalisation.

### 3.1.6 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
→ Autres immobilisations financières	25 750		25 750
<b>Actif circulant et charges d'avance</b>			
→ Créances clients et comptes rattachés	12 220	12 220	
→ Autres Créances	60 223	60 223	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance		0	
<b>Total</b>	<b>98 193</b>	<b>72 443</b>	<b>25 750</b>

### 3.1.7 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières	252 072	218 238		470 310
<b>Total</b>	<b>252 072</b>	<b>218 238</b>	<b>0</b>	<b>470 310</b>

Placements	Valeur Brute	Provisions	Net	Valuer à la clôture	Produit financier potentiel
Parts dans les SCPI	2 748 613	303 616	2 444 997	2 462 322	17 325
Contrat de capitalisation	800 000		800 000	974 619	174 619
Obligations	4 360 803	166 694	4 194 109	4 189 348	
Autres valeurs mobilières	303 018		303 018	306 006	2 989
<b>Total</b>	<b>8 212 434</b>	<b>470 310</b>	<b>7 742 124</b>	<b>7 932 295</b>	<b>194 933</b>

### 3.1.8 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	813 121	
Livrets et comptes épargne	1 075 852	
Comptes à terme	4 970 000	
<b>Total</b>	<b>6 858 973</b>	<b>0</b>

Produits des CAT : 87 278 €

Produits des comptes d'épargne : 24 108 €

### 3.1.9 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>Fournisseurs débiteurs</b>		
→		
→		
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		
Clients Public	9 670	6 640
Clients Intragroupe	2 550	3 376
<b>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</b>		
<b>Autres créances</b>		
Produits à Recevoir	60 002	50 000
Produits Constatés d'Avance		6 443
→		
→		
→		
→		
<b>Disponibilités</b>		
<b>Total</b>	<b>72 222</b>	<b>66 459</b>

### 3.1.10 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
...		
...		
...		
...		
...		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### 3.2.1 [Tableau de variation des fonds propres](#)

Variation des fonds propres	01/01/2023		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>										
→ Fonds statutaires										
→ Fonds de réserve générale	1 042 615								1 042 615	
→ Fonds de réserve missions sociales	1 726 059								1 726 059	
→ Legs et donations avec contrepartie										
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	2 124 988								2 124 988	
<b>Ecart de réévaluation</b>										
<b>Réserves</b>	3 460 161		2 631 144	2 300 225					6 091 305	
<b>Report à nouveau</b>										
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	2 631 144		-2 631 144	-2 300 225	1 446 460	1 100 163			1 446 460	
<b>Subventions d'investissement</b>										
<b>Provisions réglementées</b>										
<b>Total</b>	<b>10 984 967</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 446 460</b>	<b>1 100 163</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 431 427</b>	

### 3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
<b>Subventions d'exploitation :</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
<b>Ressources liées à la Générosité du Public :</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...						
→ ...						
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situation	Montant initial		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation des fonds reportés en cours de l'exercice	Report en fonds reportés	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
<b>Ressources</b>						
		<b>1911</b>	<b>1911</b>	<b>754310 / 754320</b>	<b>754310 / 754320</b>	<b>1911</b>
		<b>A</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D = A-B+C</b>
<b>Legs :</b>		<b>1 768 670</b>	<b>1 768 670</b>	<b>3 033 475</b>	<b>1 977 839</b>	<b>713 034</b>
→ ...	2023	1 768 670	1 768 670	3 033 475	1 977 839	713 034
→						
→						
→						
→						
→						
→						
<b>Donations :</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→						
→						
→						
→						
→						
→						
<b>Total</b>		<b>1 768 670</b>	<b>1 768 670</b>	<b>3 033 475</b>	<b>1 977 839</b>	<b>713 034</b>



### 3.2.4 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
<b>Provisions pour charges</b>				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	106 108		224	105 884
→				
<b>Total</b>	<b>106 108</b>	<b>0</b>	<b>224</b>	<b>105 884</b>

#### 3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

### 3.2.5 Dettes

#### 3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	389 191	389 191		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	159 190	159 190		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	1 946 828	1 946 828		
Produits constatés d'avance		0		
<b>Total</b>	<b>2 495 209</b>	<b>2 495 209</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les autres dettes représentent le cumul des sommes engagées pour la recherche nationale, régionale ainsi que le financement tous les programmes d'équipement et d'aide aux malades.



### 3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>Dettes fiscales :</b>	<b>38 471</b>	<b>23 090</b>
→ Impôt sur les sociétés	10 759	1 721
→ Taxe sur les salaires	27 712	21 369
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
<b>Dettes sociales :</b>	<b>120 718</b>	<b>98 347</b>
→ Urssaf/ Pôle emploi	17 971	18 062
→ Caisse de retraite	6 045	4 583
→ Caisse de prévoyance	5 964	488
→ Personnel autres charges à payer	3 870	3 408
→ Organismes sociaux autres charges à payer	6 590	6 590
→ Dettes congés à payer	55 433	44 879
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	23 748	18 598
→ Prélèvement à la source	1 097	1 739
<b>Total</b>	<b>159 189</b>	<b>121 437</b>

### 3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>327 742</b>	<b>338 244</b>
→ FNP - Factures non parvenues	7 000	11 500
→ FNP - Factures Intragroupe	213 138	224 404
→ Factures Fournisseurs Crédeurs	61 449	79 724
→ Factures Intragroupe Crédeurs	107 604	22 616
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
...		
...		
...		
<b>Dettes des legs et donations :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
...		
<b>Autres dettes :</b>	<b>1 946 828</b>	<b>2 217 994</b>
...		
...		

### 3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

---

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

⇒ *Cf. CROD Emplois / Ressources en annexe (annexe 1)*

## 4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

#### 4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

#### 4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0,00 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total pays X	0
Total pays Y	0
Total pays Z	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

#### 4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431050	92 096
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432050-060	2 926 555
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
<b>TOTAL</b>		<b>3 018 650</b>

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

SOLDE DE LA RUBRIQUE		3 018 650
----------------------	--	-----------

#### 4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

Il n'y a pas eu de convention de Mécénat signée en 2023 et pas de produits reçus à ce titre.

#### 4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Quote-part de générosité reçue d'autres organismes</b>		
→ Mécénat		29 750
→ ...		
<b>Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :</b>		
→ Produits Financiers	368 541	192 388
→ Autres Produits	168 644	137 683
→ ...		
→ ...		
<b>Total</b>	<b>537 185</b>	<b>359 821</b>

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

### 4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

#### 4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

#### **4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie**

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

#### **4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public**

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Ventes de marchandises ou de prestations de services</b>	1 992	15 360
<b>Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :</b>		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
<b>Total</b>	<b>1 992</b>	<b>15 360</b>

#### **4.2.3 Subventions et autres concours publics**

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Détail des subventions :

- 27 845 € de subvention accordée pour les services civiques et les contrats d'aide
- 29 700 € de subvention accordée par des organismes privés
- 2 000 € de subvention accordée par la Ville de Paris
- 2 565 € de subvention accordée par la CPAM
- 100 000 € de subvention accordée par la mairie de Paris
- 271 193 € de subvention accordée ARS
- 39 996 € de subvention de la région Ile-de-France

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

#### 4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

#### 4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie de la façon suivante. Cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 07/12/2020

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	65		35	100
Assurance	65		35	100
Electricité et eau	65		35	100
Téléphone	65		35	100
Affranchissement	45		55	100
Autres (à préciser) ....				

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	19	19
Actions d'information, de prévention et de dépistage	26	26
Actions de formation	1	1
Actions de recherche	10	10
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	11	11
Frais de fonctionnement (dont communication)	33	33
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	710 053	1 047 856
Actions d'information, prévention, dépistage	458 949	468 751
Actions de formation	6 444	
Actions de recherche	142 268	1 751 353
Actions autres		
<b>Total</b>	<b>1 317 714</b>	<b>3 267 960</b>
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	402 881	50 000
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	1 725 195	
Actions autres	83 000	
<b>Total</b>	<b>2 211 076</b>	<b>50 000</b>

### 4.3.3 Frais de recherche de fonds

#### 4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

#### 4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

Comité de Paris de la Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2023 [23]

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.



#### 4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	84 009	112 192
Frais de gestion	244 710	216 723
Impôts & Taxes	9 659	8 665
Cotisation Statutaire 10%	43 500	39 684
Charges Financières	9 807	9 490
Dotations aux Amortissements	3 447	8 227
Charges Exceptionnelles		0
<b>Total</b>	<b>395 132</b>	<b>394 981</b>

#### 4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

#### 4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD**

#### 4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

#### 4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	115 368	102 114
<b>Total</b>		<b>115 368</b>	<b>102 114</b>

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

#### 4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Réalisées en France Par l'organisme	Par l'organisme à d'autres organismes							
Achats de marchandises	4 388				29				4 417
Variation de stock									0
Autres achats et charges externes	394 756		291 654	94	114 357				800 860
Aides financières	345 666	2 211 076							2 556 742
Impôts, taxes et versement assimilés	21 124		5 321		13 157				39 603
Salaires et traitements	338 961		58 097		155 408				552 466
Charges sociales	125 700		22 321		55 768				203 789
Dotations aux amortissements et dépréciations					3 847				3 847
Dotations aux provisions						112 484			112 484
Report en fonds dédiés									0
Autres charges	87 138		32 189		43 500				162 827
Charges financières					8 253				8 253
Charges exceptionnelles	54		100		1 212				1 366
Participations des salariés aux résultats									0
Impôt sur les bénéfices								10 759	10 759
<b>TOTAL</b>	<b>1 317 787</b>	<b>2 211 076</b>	<b>409 682</b>	<b>94</b>	<b>395 532</b>	<b>112 484</b>	<b>10 759</b>	<b>0</b>	<b>4 457 413</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger		
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations de services	95 768		13 707	115 368
Personnel bénévole		5 893		
<b>TOTAL</b>	<b>95 768</b>	<b>0</b>	<b>13 707</b>	<b>115 368</b>

## 4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	12 000
<b>Total</b>	<b>12 000</b>

### 4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
<b>Produits exceptionnels</b>	
Annulation Subventions Recherche / EDT / Humanisation	220 900
→ ...	583
→ ...	
<b>Total</b>	<b>221 483</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Régularisations Diverses	1 366
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
<b>Total</b>	<b>1 366</b>

## 4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

### 4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

⇒ Cf. CER Emplois / Ressources en annexe (annexe 2)

#### 4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
<2012	Mat. Bureau & Info	6 956			6 956		
	Mobilier Bureau	5 895			5 895		
2012	Aménag. Locaux	164 329			164 329		
	Aménag. Bureaux	5 706			5 706		
	Mat. Bureau & Info	974			974		
2013	Aménag. Locaux	7 741			7 741		
	Aménag. Bureaux	2 375			2 375		
	Mat. Bureau & Info	4 868			4 868		
2014	Mat. Bureau & Info	3 830			3 830		
2015	Mat. Bureau & Info	6 557			6 557		
2016	Mat. Bureau & Info	5 677			5 677		
2017	Mat. Bureau & Info	3 213			3 213		
2018	Mat. Bureau & Info	3 482			3 482		
2019	Mat. Bureau & Info	6 662			6 662	916	
2020	Mat. Bureau & Info	16 585			16 585	2 151	
	Aménag. Locaux	6 564			6 564	656	
2021	Mat. Bureau & Info	4 698			4 698	123	
2023	Mat. Bureau & Info	1 170			1 170	0	
<b>TOTAL</b>		<b>257 281</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>257 281</b>	<b>3 847</b>	<b>0</b>

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

#### 4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

## 5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

### 5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2023	2022
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Valeur estimée des legs en cours d'examen avant acceptation par le conseil d'administration	615 534	
→ Assurance-vie		
<b>Total</b>	<b>615 534</b>	<b>0</b>

### 5.2 AUTRES INFORMATIONS

#### 5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)
<b>Administrateurs élus</b>			
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	20	1645	1,00
<b>Bénévoles "administratifs"</b>			
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	26	1760	1,07
<b>Bénévoles de terrain</b>			
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	64	5217	3,17
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>8 622</b>	<b>5</b>

### 5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DSN	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	21	22 917	13
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>22 917</b>	<b>13</b>

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

### 5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	
6257 - Réceptions	Restauration	
...	...	
...	...	
...	...	
	<b>Total</b>	<b>0</b>

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité


### 5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **11 185** membres.


La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.



## ANNEXE 1 (CROD)

 <b>075 - COMITÉ DE PARIS</b>	Décembre 2023		Décembre 2022	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	3 528 862,41	3 191 720,77	3 267 958,38	2 849 590,64
1.1 Réalisées en France	3 528 862,41	3 191 720,77	3 267 958,38	2 849 590,64
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	1 317 786,72	980 645,08	1 315 848,60	897 480,86
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	2 211 075,69	2 211 075,69	1 952 109,78	1 952 109,78
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	409 776,32	409 776,32	426 906,40	426 811,06
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	409 682,12	409 682,12	426 811,06	426 811,06
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	94,20	94,20	95,34	
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	395 532,17	393 342,64	393 260,62	374 425,44
3.1 Frais d'information et de communication	84 008,97	84 008,97	112 192,21	106 174,22
3.2 Frais de fonctionnement	297 869,18	296 264,18	263 351,10	260 024,14
3.3 Autres charges	13 654,02	13 069,49	17 717,31	8 227,08
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	112 483,90	112 483,90	85 326,19	85 326,19
<b>5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	10 759,00		1 721,00	
<b>6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>				
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 457 413,80</b>	<b>4 017 453,71</b>	<b>4 175 172,59</b>	<b>3 736 153,33</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>1 446 460,11</b>		<b>2 631 143,59</b>	

<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	95 768,47	95 768,47	82 335,46	82 335,46
Réalisées en France	95 768,47	95 768,47	82 335,46	82 335,46
Réalisées à l'étranger				
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	5 892,52	5 892,52	5 350,68	5 350,68
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	13 706,97	13 706,97	14 427,88	14 427,88
<b>TOTAL</b>	<b>115 367,96</b>	<b>115 367,96</b>	<b>102 114,02</b>	<b>102 114,02</b>

 <b>075 - COMITÉ DE PARIS</b>	Décembre 2023		Décembre 2022	
	RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	-5 207 262,94	-5 207 262,94	-6 036 378,65	-6 036 378,65
1.1 Cotisations sans contrepartie	-89 480,00	-89 480,00	-93 464,00	-93 464,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-4 580 597,39	-4 580 597,39	-5 612 842,98	-5 612 842,98
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-537 185,55	-537 185,55	-330 071,67	-330 071,67
<b>2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	-223 088,00		-278 989,47	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-1 500,00			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-221 588,00		-278 989,47	
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	-473 299,32		-490 948,06	
<b>4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	-223,65	-223,65		
<b>5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>-5 903 873,91</b>	<b>-5 207 486,59</b>	<b>-6 806 316,18</b>	<b>-6 036 378,65</b>

<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	-115 367,96	-115 367,96	-102 114,02	-102 114,02
Bénévolat	-115 367,96	-115 367,96	-102 114,02	-102 114,02
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>				
<b>3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>-115 367,96</b>	<b>-115 367,96</b>	<b>-102 114,02</b>	<b>-102 114,02</b>

## ANNEXE 2 (CER)




LA LIQUE Comité de Paris	075 - COMITÉ DE PARIS	Décembre 2023	Décembre 2022
	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>		<b>3 191 720,77</b>	<b>2 849 590,64</b>
1.1 Réalisées en France		3 191 720,77	2 849 590,64
Actions réalisées par l'organisme		980 645,08	897 480,86
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		577 501,61	527 895,93
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		254 412,71	222 946,23
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		1 611,12	1 469,77
Actions de société et politique de santé		4 833,37	4 409,31
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		142 286,27	140 759,62
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en France		2 211 075,69	1 952 109,78
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		402 880,69	341 517,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		1 725 195,00	1 527 592,78
Programmes nationaux		932 695,00	562 592,78
Programmes régionaux et départementaux		792 500,00	965 000,00
Mission reversement legs			
Autres actions		83 000,00	83 000,00
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDOS</b>		<b>409 776,32</b>	<b>426 811,06</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		409 682,12	426 811,06
Frais d'appel de dons		260 945,03	263 244,82
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		96 389,50	92 093,76
Frais de traitements des legs		39 960,46	55 279,93
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes		12 387,13	16 192,55
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		94,20	
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat		94,20	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>393 342,64</b>	<b>374 425,44</b>
3.1 Frais d'information et de communication		84 008,97	106 174,22
Frais d'information et de communication externe		84 008,97	106 174,22
Frais d'information et de communication interne			
3.2 Frais de fonctionnement		296 264,18	260 024,14
Frais de gestion		243 105,24	213 395,97
Formation administrative			
Impôts et taxes		9 658,57	6 944,19
Cotisation statutaire 10%		43 500,37	39 683,98
3.3 Autres charges		13 069,49	8 227,08
Charges financières		9 222,52	
Dotations aux amortissements		3 846,97	8 227,08
Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		<b>3 994 839,73</b>	<b>3 650 827,14</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>112 483,90</b>	<b>85 326,19</b>
<b>5. REPORTS EN FONDOS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>			
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		<b>1 100 162,96</b>	<b>2 300 225,32</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 207 486,59</b>	<b>6 036 378,65</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>95 768,47</b>	<b>82 335,46</b>
Réalisées en France	95 768,47	82 335,46
Réalisées à l'étranger		
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDOS</b>	<b>5 892,52</b>	<b>5 350,68</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 706,97</b>	<b>14 427,88</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115 367,96</b>	<b>102 114,02</b>

FONDOS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		



 075 - COMITÉ DE PARIS	Décembre 2023	Décembre 2022
RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-5 207 262,94</b>	<b>-6 036 378,65</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	-89 480,00	-93 464,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-4 580 597,39	-5 612 842,98
Dons manuels non affectés	-1 554 560,15	-1 594 350,10
Dons manuels affectés	-7 387,00	-7 841,78
Legs, donations et assurances-vie non affectés	-3 017 515,76	-3 979 848,99
Legs et autres libéralités affectés	-1 134,48	-1 052,11
Mécénat		-29 750,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-537 185,55	-330 071,67
Manifestations	-104 444,05	-84 645,00
Ventes (dont abonnement à vivre)	-1 992,00	-15 360,00
Prestations et autres ventes	-10 000,00	
Activités de récupération		
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-44 529,88	-37 678,00
Autres produits affectés		
Produits financiers	-368 540,68	-192 388,67
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-7 678,94	
<b>2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>-223,65</b>	
<b>3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>-5 207 486,59</b>	<b>-6 036 378,65</b>
<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>-5 207 486,59</b>	<b>-6 036 378,65</b>

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	7 382 941,53	5 074 489,13
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	1 100 162,96	2 300 225,32
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	3 846,97	8 227,08
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	8 486 951,46	7 382 941,53

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-115 367,96</b>	<b>-102 114,02</b>
Bénévolat	-115 367,96	-102 114,02
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>-115 367,96</b>	<b>-102 114,02</b>